

## Assemblée Générale de Cœur Vietnam

Montboyer, Samedi 2 mai 2009, 11 h 30

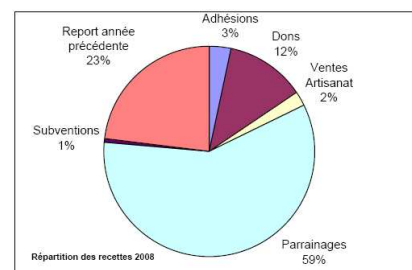
22 adhérents étaient présents ou représentés.

La présidente de Cœur Vietnam, Catherine Dumas, a ouvert la séance et présenté le rapport d'activité.

La trésorière, Hélène Marquié-Dubié, a présenté le bilan financier en présence du trésorier-adjoint Michel Dubié.

### 1. Bilan financier 2008

RECETTES	2008	2007	2006	2005
Adhésions	970,00	1 470,00	840,00	290,00
Dons	3 577,00	9 385,60	2 473,70	80,00
Ventes Artisanat	675,00	9 123,90	1 013,00	520,00
Parrainages	17 290,00	8 669,00	2 406,00	
Subventions	150,00	150,00	200,00	
Report année précédente	6 830,71	2 081,06	205,00	
<b>Total recettes</b>	<b>29 492,71</b>	<b>30 879,56</b>	<b>7 137,70</b>	<b>890,00</b>



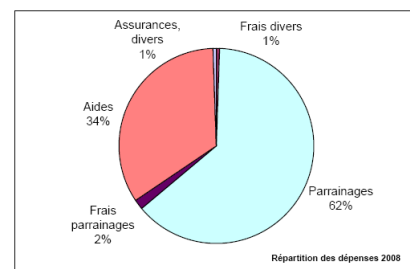
*Commentaires* : on note une baisse des adhésions (- 34%), ainsi que des dons (- 62%) entre 2007 et 2008. Cela s'explique par l'appel aux dons effectué en 2007 pour aider Sœur Christine à financer sa nouvelle structure. En 2008, aucun projet d'une telle ampleur n'a été soutenu par l'association.

Par contre, les parrainages ont augmenté de quasiment 100 % :

- les montants des parrainages ont augmenté, passant de 15 à 20 € pour un enfant scolarisé à l'école primaire et de 10 à 15 € pour un enfant en maternelle, en raison de la forte inflation des prix subie en début 2008 au Vietnam,
- par ailleurs le nombre d'enfants parrainés est passé de 62 fin 2007 à 90 fin 2008.

Le chiffre d'affaires de l'association est en légère baisse (- 4 %).

DEPENSES	2008	2007	2006	2005
Frais postaux		170,45	19,79	
Frais bancaires	144,00	243,05	11,85	
Fournitures	36,45	138,03	0,00	
Parrainages	16 675,00	8 235,00	1 705,00	
Frais parrainages *	450,00	325,00	100,00	
Aides	8 875,00	11 490,00	3 060,00	685,00
Achat artisanat, frais		3 339,24	100,00	
Assurances, divers **	172,52	108,08	60,00	
<b>Total dépenses</b>	<b>26 352,97</b>	<b>24 048,85</b>	<b>5 056,64</b>	<b>685,00</b>



*Commentaires :*

- \* La différence parrainages versés / parrainages encaissés s'explique par le fait que des versements effectués en 2008 correspondent à des versements couvrant une partie de 2009.
- \*\* assurance + frais organisation AG 2008.

On note une augmentation des frais de parrainage (un versement est désormais fait pour Soeur Madeleine afin de couvrir ses frais de déplacements). Les frais de fournitures ont diminué parce qu'il n'y a pas eu de ventes organisées en 2008.

Les frais de fonctionnement demeurent autour de 1 %.

Un livret A a été ouvert afin que les intérêts puissent couvrir les frais de virement au Vietnam.

**Solde au 31/12/08 = 3 139,74 €**

**Les comptes sont approuvés à l'unanimité.**

## 2. Détail des aides 2008- rapport d'activité

Sur le budget 2008 a été financée la construction de deux puits dans des écoles maternelles du nord du Vietnam en collaboration avec l'association Grains de Riz.

En 2008, 90 enfants ont pu être parrainés. Il reste 5 – 6 enfants à parrainer. Deux familles ont dû renoncer à parrainer.

Pour les fêtes de fin d'année, dans le cadre des parrainages, un budget de 945 € a été alloué à une sortie dans un parc de loisirs de Saigon pour les enfants parrainés dans cette région et un budget de 1 365 € pour des enfants pauvres non parrainés par l'association. C'est le frère Lucien et Phuong qui se sont chargés de l'organisation de ces journées pour 103 enfants non parrainés et 45 enfants parrainés.

(photos en ligne sur le blog de l'association : <http://associationcoeurvietnam.blog4ever.com>).

Une somme de 2 195 € a été versée en tout au frère Lucien pour ses actions en faveur des enfants malades et de leurs familles. Il reste la moitié de la somme qui sera utilisée pour organiser une fête au mois de juillet.

Les salaires des institutrices des deux écoles de Pleiku et Yali ont pu être assurés (permettant ainsi à plus de 80 enfants de bénéficier d'une scolarité).

**Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.**

## 3. Budget 2009 (au 15 avril 2009)

RECETTES	2009	DEPENSES	2009
Adhésions	230,00	Frais postaux	51,55
Dons	445,00	Frais bancaires	0,00
Ventes Artisanat	0,00	Fournitures	0,00
Parrainages	4 810,00	Parrainages	0,00
Subventions		Frais parrainages	0,00
		Aides	0,00
		Achat artisanat, frais	0,00
Report année précédente	3 139,74	Assurances, divers	103,30
<b>Total recettes</b>	<b>8 624,74</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>154,85</b>

**Le budget est approuvé à l'unanimité.**

## 4. Prévisionnel 2009

- Parrainages, estimation pour 100 enfants parrainés : 27 000 € plus 600 € de frais soit 27 600 €. (Les frais ne sont engagés que lorsque des parrains/marraines s'engagent à parrainer ou lorsque l'association, sur fonds propres, grâce aux dons, peut prendre en charge les enfants non parrainés).
- Aides : les classes de Pleiku et Yali ont été financées en partie sur le budget 2008 et une autre partie sera financée sur le premier trimestre 2009.
- **Si d'autres projets sont engagés, ils seront financés à hauteur des dons perçus.**

### 4.1. Aides spécifiques 2009

#### Financement du projet du Frère Lucien soumis à délibération.

Frère Lucien a un projet d'aménagement d'un grand terrain pour en faire un lieu où les jeunes pourraient venir se détendre en dehors de l'école. En février 2009, Kim et Nicolas Charvet sont allés rendre visite au Frère Lucien pour se rendre compte de la faisabilité du projet.

Ce terrain est situé sur un domaine appartenant à l'église comprenant entre autres, les locaux d'un séminaire. Il est déjà équipé d'un terrain de basket-ball, de toilettes et d'abris. Cependant, il se trouve au bord d'un fleuve et subit souvent des inondations. Il est parcouru par de grosses rigoles pour l'écoulement d'eau. Il a donc besoin d'être aménagé pour le rendre praticable.

Frère Lucien a fait faire une première estimation à 15 000 €, il doit en faire une autre plus précise.

**Il est décidé que Cœur Vietnam participera à ce projet mais ne pourra le financer en totalité, sous réserve d'un devis plus précis. Dans ce but, d'autres associations telles que « Ingénieurs sans Frontières » seront contactées afin d'aider le frère Lucien dans son projet.**

### 4.2. Projets 2009

- Continuer à financer les deux classes (paiement effectué pour 2009 en entier au 30/04/09)
- Difficultés à renouveler les actions - ventes : manque de temps et de moyens humains sur place. Cependant il reste un stock de produits disponibles pour les membres prêts à organiser des ventes.

### 4.3. Besoins / fonctionnement

Lors de l'assemblée générale de 2008, nous avons envisagé d'apporter une aide au Frère Lucien, comme par exemple un étudiant dont nous financerions les études en échange. Cependant, le Frère Lucien, malgré plusieurs relances, ne semble pas disposé à se faire aider.

### 4.4. Projet tutoré IUT de Nîmes

Trois étudiantes de l'IUT de Nîmes, suivies par Claire Faugères, ont réalisé un projet tutoré au profit de Cœur Vietnam. Elles ont organisé un vide-grenier et une soirée étudiante. Une partie des bénéfices a été consacrée à la réalisation de stylos et briquets floqués au nom de l'association. L'autre partie vient d'être reversée à l'association (554,50 € qui n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel). Nous saluons leur dynamisme et les remercions vivement pour cette action.



## 5. Modification des statuts de l'association

Lorsque nous avons rédigé les statuts en 2005, nous pensions qu'une rotation au sein du conseil d'administration permettrait de créer une dynamique intéressante. Il s'avère en fait que cela nous crée d'importantes contraintes : renouveler le conseil d'administration par moitié tous les deux ans supposerait que nous soyons nombreux à gérer l'association. Ce qui n'est pas le cas et de plus ne semble pas s'avérer nécessaire. Aussi nous souhaitons modifier les statuts afin d'assurer une certaine stabilité au conseil d'administration.

### 5.1. Proposition de modification de l'article 9 des statuts de l'association

Il est proposé de remplacer l'article 9 « conseil d'administration » :

*L'association est dirigée par un conseil d'administration composé par des membres à jour de leur cotisation. Ils sont élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.*

*Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :*

*1° un Président,*

*2° un ou plusieurs vice-présidents,*

*3° un secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint,*

*4° un trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint.*

*Le conseil étant renouvelé tous les deux ans par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort. Il est procédé à leur remplacement.*

*En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement arriver à terme le mandat des membres remplacés.*

par le suivant :

*Sont membres de droit de ce conseil les membres fondateurs de l'association. Ils pourront à leur convenance coopter des administrateurs supplémentaires. La cooptation d'un nouvel administrateur ne pourra se faire qu'à l'unanimité des membres de droit, pour préserver le fonctionnement du conseil dans l'esprit voulu par les fondateurs de l'association.*

*En cas de vacances (démission, décès), le conseil pourvoit par cooptation au remplacement de ses membres. Un membre du conseil d'administration peut démissionner à tout moment, après avoir averti les autres membres. Le bureau est composé de :*

*1° un Président,*

*2° un secrétaire,*

*3° un trésorier.*

*Le **Président** représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.*

*Le **Secrétaire** est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions, assemblées et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et les articles 6 et 31 du Décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par les dits articles.*



Le **Trésorier** est chargé de tenir ou faire tenir sous son contrôle la comptabilité de l'association. Il effectue tous paiements et reçoit, sous la surveillance du Président, toutes sommes dues à l'association. Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations qu'il effectue et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve sa gestion.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

## 5.2. Proposition de modification de l'article 11 des statuts de l'association

Il s'agit d'une modification mineure portant sur le mode de convocation à l'Assemblée générale. Même si nous évitons depuis 4 ans de payer des envois postaux en nombre (redirection de courriers relatifs aux parrainages, reçus fiscaux...), il semble plus raisonnable de permettre au secrétaire de l'association de convoquer les adhérents par courrier électronique.

Nous proposons que la partie de l'article 11 :

*« Formalités de convocation à l'assemblée :*

*Quinze jours auparavant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier par le secrétaire. »*

soit remplacée par :

*« Formalités de convocation à l'assemblée :*

*Quinze jours auparavant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par courrier postal ou électronique par le secrétaire»*

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

## 5.3. Proposition de modification de l'article 11 l'assemblée générale ordinaire

Il s'agit d'une modification mineure portant sur la période de convocation à l'Assemblée générale. Afin de pouvoir fixer la date de l'assemblée générale à une date pouvant convenir au plus grand nombre d'adhérents, nous proposons que la partie de l'article 11 :

*« L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois de février. »*

soit remplacée par :

*« L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. »*

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

**La séance est levée à 12h30.**

La présidente  
Catherine Dumas

La secrétaire  
Kim Nguyen-Ba-Charvet